Direction de l'aménagement du territoire
Ville de Châteauguay
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

SECTION 1 - INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Demandeur : _____

Qualité du demandeur (ex. : propriétaire, entrepreneur) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Poste : _____

Télécopieur : _____

Cellulaire : _____ Courriel : _____

Nom du responsable du chantier (si applicable) : _____

Cellulaire du responsable du chantier (si applicable) : _____

SECTION 2 - INFORMATIONS SUR L'ENTREPRENEUR SUR LES LIEUX S'IL N'EST PAS LE DEMANDEUR

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Poste : _____

Télécopieur : _____

Cellulaire : _____ Courriel : _____

Nom du responsable du chantier : _____

SECTION 3 - DATE ET LOCALISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Début : _____ Fin : _____ Nombre de jours : _____

Emplacement (n° civique et rue, numéro de lot) : _____

Localisation : entre les rues _____ et _____

Nombre de voies de circulation entravées : _____

Nature de l'occupation (ex : conteneur, grue, matériaux, etc.) : _____

Nature des travaux (réfection de toiture, terrassement, etc.) : _____

Si occupation pour un contrat municipal, numéro de contrat : _____

Équipements, matériaux et véhicules sur place : _____

Mesures de sécurité en lien avec l'occupation : _____

Zone d'attente, emplacement : _____

Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Ville de Châteauguay
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

SECTION 4 - QUALIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Occupation permanente (durée d'un an ou plus, ou indéterminée)

☐ a) empiétement d'un aménagement ou d'une partie d'un aménagement;

☐ b) empiétement d'un aménagement ou d'une partie d'un aménagement en saillie;

☐ c) empiétement d'un aménagement ou d'une partie d'un aménagement sur l'emprise excédentaire de la voie publique;

☐ d) empiètement de câbles, poteaux, tuyaux, conduits et autres installations semblables.

Occupation temporaire (durée de moins d'un an)

☐ a) remisage ou entreposage de matériaux, d'aménagements ou de véhicules pendant la démolition, le déplacement, la rénovation ou la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage;

☐ b) exercice d'un passage ou d'une mise en place d'équipement pour faire livrer et traverser du matériel ou équipement sur une propriété enclavée physiquement ou économiquement;

☐ c) mise en place et l'utilisation de scènes, de gradins ou d'autres aménagements, matériels et travaux, accessoires ou connexes à des événements ou autre activité sportive, culturelle ou civique.

SECTION 5 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TEMPORAIRE

Surface pavée :

0 à 250 m^2 : ☐

Plus de 250 m^2 ☐ précisez : _____ m^2

Trottoir seulement : ☐ Rue barrée : ☐

Surface non pavée :

0 à 250 m^2 : ☐

Plus de 250 m^2 ☐ précisez : _____ m^2

Entrave d'un arrêt de bus : ☐

* ***Si fermeture de rue : un supplément par jour sera facturé***
* ***Si fermeture d'artère : un supplément par jour sera facturé***

Signature :_____ Date :_____

Direction de l'aménagement du territoire
Ville de Châteauguay
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce formulaire est le seul document valide pour effectuer une demande d'autorisation d'occupation du domaine public.

Vous devez joindre à la présente demande d'autorisation un plan et une description de l'occupation demandée, en deux exemplaires, indiquant ses dimensions et son emplacement, une preuve de l'assurance-responsabilité civile en vigueur pendant la durée de l'occupation, des photographies récentes illustrant l'état actuel de l'emplacement ainsi que toute autre information ou document additionnel requis par le fonctionnaire municipal désigné et jugé nécessaire à l'analyse de la demande.

Notez que les heures de début et de fin de l'entrave sont applicables par jour d'occupation. Aussi, sachez que la Ville est libre de modifier les heures demandées pour l'entrave.

Prenez note que pour l'entrave d'une voie de circulation, qu'elle soit véhiculaire, multifonctionnelle ou piétonne, un plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur doit être joint à la demande.

La Ville ne fournit aucune signalisation. Il est donc de votre responsabilité de vous en procurer.

Cette demande d'autorisation d'occupation n'est pas une demande d'autorisation afin d'effectuer vos travaux, bien vouloir vous renseigner auprès de la division inspection et permis de la Direction de l'aménagement du territoire sur les différents permis et certificats requis pour procéder à vos travaux.

S'il y a besoin d'une zone d'attente pour les camions, équipements, grues ou autres, vous devez l'indiquer dans votre demande de même que l'emplacement, afin que celui-ci soit approuvé par la Ville.

SECTION 6 - AUTORISATION (Ville de Châteauguay)

Signature du fonctionnaire municipal désigné

Date d'autorisation :

Commentaires :

Coût de la demande d'autorisation:

Montant du dépôt :